

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : GISS MS SEALANT FASTER - 847781
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Mastic d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rubix Engineering
31, Rue de la Baume
75008 PARIS, France

Tel : +33 (0)1.44.86.08.10

infoclient@giss.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aquatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Pas de pictogramme

Mention d'avertissement Pas de mention d'avertissement

Phrases H

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
triméthoxyvinylsilane 01-2119513215-52	2768-02-7 220-449-8	1%<C<5%	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373	(1)(10)	Constituant
[[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) 01-2119978231-37	63843-89-0 264-513-3	0.1%<C<1%	STOT RE 1; H372 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(9)	Constituant
dioctyltinbis(acétylacétate) 01-0000020199-67	54068-28-9 483-270-6	0.1%<C<1%	STOT SE 2; H371 STOT RE 2; H373 Skin Sens. 1; H317	(1)(8)(10)	Constituant
hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques 01-2119552497-29		1%<C<10%	Asp. Tox. 1; H304	(1)(10)	UVCB
mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxyhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide) 01-0000017860-69	432-430-3	2.5%<C<10%	Aquatic Chronic 4; H413	(1)	UVCB

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16

(9) Facteur M, voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Irritation légère.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

2 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le solide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 20 °C. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, eau/humidité.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Etain (composés organiques de) (en Sn)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.1 mg/m ³
	Valeur courte durée	0.2 mg/m ³

Pays-Bas

Tinverbindingen (organisch)(als Sn)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.1 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif)	0.2 mg/m ³

France

Etain (composés organiques d'), en Sn	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.1 mg/m ³
	Valeur courte durée (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.2 mg/m ³

UK

Tin compounds, organic, except Cyhexatin (ISO), (as Sn)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.1 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.2 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Tin organic compounds, as Sn	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	0.1 mg/m ³
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	0.2 mg/m ³

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

triméthoxyvinylsilane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.6 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	2.6 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	0.2 mg/kg bw/jour	

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthylbutylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.05 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.07 mg/kg bw/jour	

diocetylbinbis(acétylacétonate)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	84 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	84 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.091 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.07 mg/kg bw/jour	

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
			Aucun renseignement disponible

DNEL/DMEL - Grand public

triméthoxyvinylsilane

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.7 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	0.7 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.1 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	0.1 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.1 mg/kg bw/jour	

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthylbutylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.01 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	33 µg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	3 µg/kg bw/jour	

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
			Aucun renseignement disponible

PNEC

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

4 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

triméthoxyvinylsilane

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.36 mg/l	
Eau de mer	0.036 mg/l	
STP	6.6 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.3 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.13 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.055 mg/kg sol dw	

[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0 mg/l	
Eau de mer	0 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.61 mg/l	
STP	1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	504.4 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	50.44 mg/kg sédiment dw	
Sol	1 mg/kg sol dw	

diocetyl(tinbis(acétylacétonate)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.026 mg/l	
Eau de mer	0.0026 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.26 mg/l	
STP	1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.155 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.0155 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.0158 mg/kg sol dw	

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Compartiments	Valeur	Remarque
		Aucun renseignement disponible

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Peu combustible
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 240 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

5 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; insoluble solvants organiques ; soluble
Densité relative	1.4 ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible
Densité absolue	1400 kg/m ³ ; 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eau/humidité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	7120 mg/kg bw - 7236 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	3259 mg/kg bw	24 h	Lapin (femelle)	Valeur convertie	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	16.81 mg/l	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphénylméthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1490 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 3170 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 460 mg/m ³ air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

diocetyltnbis(acétylacétonate)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 423	2500 mg/kg		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/g	24 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	1224 ppm	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

6 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 5000 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 3160 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	> 5266 mg/m ³ air	4 h	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxihexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 2000 mg/kg		Rat	Étude de	
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Rat	Étude de	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405	24 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant		24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

[1,3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthylbutylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405	30 secondes	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

dioctyltinbis(acétylacétionate)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	1 heure	Lapin	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Autres	24 h	24; 48; 72 heures	Humain	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

7 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Autres			Cobaye (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

diocetyltnbis(acétylacétonate)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406	24 h	24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Read-across	
Peau	Non sensibilisant	Autres	216 h	24; 48 heures	Humain (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diybis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécaneamide/N,N'-éthane-1,2-diybis(12-hydroxyoctadécaneamide)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	OCDE 422	62.5 mg/kg bw/jour	Vessie	Modifications histopathologiques		Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	10 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	OCDE 421	10 mg/kg bw/jour	Ganglions lymphatiques	Hypertrophie des ganglions lymphatiques	28 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	OCDE 421	10 mg/kg bw/jour	Foie	Hypertrophie/atteinte du foie	28 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	OCDE 421	10 mg/kg bw/jour	Rate	Hypertrophie/atteinte de la rate	28 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

diocetyltnbis(acétylacétonate)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	OCDE 422	0.3 mg/kg bw/jour - 0.5 mg/kg bw/jour	Thymus	Aucun effet	28 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOEC	Équivalent à OCDE 413	100 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	LOAEC	Équivalent à OCDE 413	650 ppm	Divers organes	Histopathologie	14 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

8 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	≥ 5000 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	> 10400 mg/m ³ air		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Read-across

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL		1000 mg/kg bw/jour		Aucun effet	28 jour(s)	Rat	Étude de littérature

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	OCDE 473	Cellules CHL/IU	Aberations chromosomiques	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthylbutylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Test d'Ames	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale

diocetyltnbis(acétylacétonate)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 473	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Test d'Ames	Bacteria (S.typhimurium)		Étude de littérature
Négatif	Test d'Ames	Escherichia coli		Étude de littérature
Négatif	Test d'aberration	Lymphocytes humains		Étude de littérature

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	EPA 560/6-83-001		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

diocetyltnbis(acétylacétonate)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

9 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 483	8 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Souris (mâle)		Read-across
Négatif	Équivalent à OCDE 475		Rat (masculin/féminin)		Read-across
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	EPA OTS 798.4350	100 ppm	10 jours (gestation, 6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEL	EPA OTS 798.4350	25 ppm	10 jours (gestation, 6h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 422	1000 mg/kg bw/jour	≤ 43 jour(s)	Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 422	250	≥ 60 jour(s)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthylbutylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement								Dispense de données
Toxicité maternelle								Dispense de données
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 421	≥ 10 mg/kg bw/jour	36 jour(s) - 50 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

diocetyltnbis(acétylacétonate)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité maternelle	NOAEL	OCDE 422	0.3 mg/kg bw/jour - 0.5 mg/kg bw/jour	28 jour(s)	Rat	Aucun effet	Thymus	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	OCDE 422	0.3 mg/kg bw/jour - 0.5 mg/kg bw/jour	28 jour(s)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	> 1000 mg/kg bw/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEC	Équivalent à OCDE 416	≥ 1500 ppm	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across
	NOAEC	Équivalent à OCDE 421	≥ 300 ppm	8 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across
	NOAEL	Équivalent à OCDE 422	> 1000 mg/kg bw/jour	6 semaines (tous les jours)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

10 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Pas d'effets connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

triméthoxyvinylsilane

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		191 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	168.7 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	EPA 67014-73-0	210 mg/l	7 jour(s)	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons								Dispense de
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	28.1 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité d'organismes sédimentaires								Dispense de données

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol						Dispense de données
Toxicité micro-organismes du sol						Dispense de données
Toxicité plantes terrestres						Dispense de
Toxicité autres organismes terrestres						Dispense de données
Toxicité oiseaux						Dispense de

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthylbutylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Autres	61 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Biomasse
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	2 µg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50	OCDE 209	> 100 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

diocetyltnbis(acétylacétonate)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	86 mg/l	96 h	Pisces	Système statique		Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	58.6 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique		Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	300 mg/l	24 h	Scenedesmus subspicatus	Système statique		Valeur expérimentale

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

11 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 1028 mg/l	96 h	Scophthalmus maximus			Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CL50	Autres	> 3193 mg/l	48 h	Acartia tonsa			Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	ISO 10253	> 10000 mg/l	72 h	Skeletonema costatum			Valeur expérimentale
Toxicité chronique poissons	NOEL		> 1000 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss			QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEL		> 1000 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna			QSAR
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 100 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss			Étude de littérature
Toxicité aiguë crustacés	CE50		> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna			Étude de littérature
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	EPIWIN 3.10	85 mg/l	96 h	Algae			Valeur calculée
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC		0.9 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

triméthoxyvinylsilane

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	51 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	0.56 jour(s)	500000 /cm ³	Valeur calculée

Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
			Dispense de données

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
OCDE 111 : Hydrolyse en fonction du pH	< 2.4 h; pH = 7	Dégradation primaire	Éléments de preuve

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	2 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

dioctyltinbis(acétylacétonate)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	9 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 306 : Biodégradabilité dans l'eau de mer	74 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation eau (DT50 eau)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	Aucun effet		

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	Aucun effet		

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

12 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxihexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	20 %	28 jour(s)	Étude de littérature

Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

triméthoxyvinylsilane

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
					Dispense de données

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN	Calculé	-2	20 °C	QSAR

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	OCDE 305	24.3 - 437.1	60 jour(s)	Cyprinus carpio	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		3.7	23 °C	Valeur expérimentale
OCDE 117		> 6.5	23 °C	Valeur expérimentale
Autres		4.2	23 °C	Valeur expérimentale

dioctyltinbis(acétylacétonate)

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxihexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		> 6		Valeur expérimentale

Conclusion

Contient (un/des) composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

triméthoxyvinylsilane

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
			Dispense de données

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
8.72E-5 atm m ³ /mol		25 °C		Valeur estimative

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	3.04 - 8.1	Valeur calculée

hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	8.3 %		83.2 %	7.4 %	1 %	Valeur calculée

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

13 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxylhexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recuei IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

14 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
< 4.6753 %	
< 65.4542 g/l	

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

<p>· triméthoxyvinylsilane · dioctyltinbis(acétylacétonate) · hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <0.03% aromatiques</p>	<p>Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:</p> <p>a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.</p>	<p>1. Ne peuvent être utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candiers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. <p>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:</p> <ul style="list-style-type: none"> — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). <p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <p>a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</p> <p>b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</p> <p>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1^{er} décembre 2010.6. Au plus tard le 1^{er} juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1^{er} décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»</p>
<p>· dioctyltinbis(acétylacétonate)</p>	<p>Composés organostanniques</p>	<p>1. Ne peuvent être mis sur le marché, ni utilisés en tant que substances ou dans des mélanges destinés à être utilisés en tant que biocides dans des peintures à composants non liés chimiquement.2. Ne peuvent être mis sur le marché, ni utilisés en tant que substances ou dans des mélanges destinés à être utilisés en tant que biocides pour empêcher la salissure par micro-organismes, plantes ou animaux sur:</p> <p>a) tous les navires destinés à être utilisés sur des voies de navigation maritime, côtière, d'estuaire et intérieure et sur des lacs, quelle que soit leur longueur; b) les cages, flotteurs, filets ainsi que tout autre appareillage ou équipement utilisé en pisciculture et conchyliculture; c) tout appareillage ou équipement totalement ou partiellement immergé.3. Ne peuvent être mis sur le marché, ni utilisés en tant que substances ou dans des mélanges destinés à être utilisés pour le traitement des eaux industrielles.4. Composés organostanniques trisubstitués</p> <p>a) Les composés organostanniques trisubstitués, tels que les composés du tributylétain (TBT) et les composés du triphénylétain (TPT), ne sont plus utilisés après le 1^{er} juillet 2010 dans les articles où leur concentration dans l'article ou dans une partie de l'article dépasse l'équivalent de 0,1 % en poids d'étain.</p> <p>b) Les articles ne satisfaisant pas aux dispositions du point a) ne sont pas mis sur le marché après le 1^{er} juillet 2010, à l'exception des articles déjà utilisés dans la Communauté avant cette date.5. Composés du dibutylétain (DBT)</p> <p>a) Les composés du dibutylétain (DBT) ne sont plus utilisés après le 1^{er} janvier 2012 dans les mélanges et les articles destinés à être délivrés au public lorsque leur concentration dans le mélange, dans l'article ou dans une partie de l'article dépasse l'équivalent de 0,1 % en poids d'étain.</p> <p>b) Les articles et les mélanges ne satisfaisant pas aux dispositions du point a) ne sont pas</p>

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

15 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

		<p>mis sur le marché après le 1^{er} janvier 2012, à l'exception des articles déjà utilisés dans la Communauté avant cette date.</p> <p>c) À titre dérogatoire, les dispositions des points a) et b) ne s'appliquent pas avant le 1^{er} janvier 2015 aux articles et mélanges suivants destinés à être délivrés au public:</p> <ul style="list-style-type: none"> — mastics (RTV-1 et RTV-2) et adhésifs de vulcanisation à température ambiante monocomposants et bicomposants, — peintures et revêtements contenant des composés du DBT en tant que catalyseurs en cas d'application sur les articles, — profilés en chlorure de polyvinyle souple (PVC), seuls ou coextrudés avec du PVC dur, — tissus revêtus de PVC contenant des composés du DBT en tant que stabilisants en cas d'utilisation à l'extérieur, — descentes d'eaux pluviales, gouttières et accessoires extérieurs, ainsi que matériau de couverture pour toitures et façades. <p>d) À titre dérogatoire, les dispositions des points a) et b) ne s'appliquent pas aux matériaux et articles régis par le règlement (CE) n° 1935/2004.6. Composés du dioctylétain (DOT)</p> <p>a) Les composés du dioctylétain (DOT) ne sont pas utilisés après le 1^{er} janvier 2012 dans les articles suivants destinés à être délivrés au public ou à être utilisés par le public lorsque leur concentration dans l'article ou dans une partie de l'article dépasse l'équivalent de 0,1 % en poids d'étain:</p> <ul style="list-style-type: none"> — articles textiles destinés à entrer en contact avec la peau, — gants, — articles chaussants ou parties d'articles chaussants destinés à entrer en contact avec la peau, — revêtements muraux et de sol, — articles de puériculture, — langes, — kits de moulage pour vulcanisation à température ambiante bicomposants (kits de moulage RTV-2). <p>b) Les articles ne satisfaisant pas aux dispositions du point a) ne sont pas mis sur le marché après le 1^{er} juillet 2012, à l'exception des articles déjà utilisés dans la Communauté avant cette date</p>
triméthoxyvinylsilane	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	<p>1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. <p>2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:</p> <p>"Usage réservé aux utilisateurs professionnels."</p> <p>3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.</p> <p>4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.</p>

Législation nationale Belgique

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucun renseignement disponible

diocetylbinbis(acétylacétonate)

Résorption peau	Etain (composés organiques de) (en Sn); D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.
-----------------	---

Législation nationale Pays-Bas

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05
---------------------------------------	-----------------------------------

Législation nationale France

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

triméthoxyvinylsilane

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthylbutylmalonate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle)

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

Motif de la révision: 8.1

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2016-12-20

Numéro de la révision: 0501

Numéro de produit: 51088

16 / 18

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

diocetyl tin bis(acétylacétonate)

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

mélange de: N,N'-éthane-1,2-diylbis(hexanamide)/12-hydroxy-N-[2-[(1-oxohexyl)amino]éthyl]octadécanamide/N,N'-éthane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadécanamide)

TA-Luft	5.2.5; I
---------	----------

Législation nationale UK

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucun renseignement disponible

diocetyl tin bis(acétylacétonate)

Skin absorption	Tin compounds, organic, except Cyhexatin (ISO), (as Sn); Sk
-----------------	---

Autres données pertinentes

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

Aucun renseignement disponible

diocetyl tin bis(acétylacétonate)

Skin absorption	Tin organic compounds, as Sn; Skin; Danger of cutaneous absorption
-----------------	--

TLV - Carcinogen	Tin organic compounds, as Sn; A4
------------------	----------------------------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système immunitaire) en cas d'ingestion.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (vessie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Facteur M

[[[3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate de bis(1,2,2,6,6-	10	Chronique	ECHA
--	----	-----------	------

Limites de concentration spécifiques CLP

diocetyl tin bis(acétylacétonate)	C > 5 %	Skin Sens. 1; H317	TIB Chemicals
-----------------------------------	---------	--------------------	---------------

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni

GISS MS SEALANT FASTER - 847781

l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.